



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

**ÉTUDE D’EVALUATION DE L’IMPACT A MI-PARCOURS DES
POSTES FRONTALIERS JUXTAPOSES (PFJ) DE SEME-KRAKE ET
DE NOEPE-AKANU**

1. Contexte général

Le secteur des transports en Afrique de l'Ouest se caractérise par des infrastructures de transport insuffisantes et discontinues, un manque ou une insuffisance d'entretien, ainsi que par de nombreux obstacles à la mobilité. Les divergences d'interprétation des documents de transit et l'absence de procédures harmonisées de franchissement des frontières entraînent des retards importants et des coûts économiques élevés, tant pour les opérateurs (commerçants, transporteurs, chargeurs) que pour les voyageurs. Bien que les infrastructures routières soient relativement bien développées dans certains pays bénéficiaires, les volumes d'échanges dans la région demeurent faibles. Les marchandises ne circulent pas librement au sein des États membres de la CEDEAO, et les véhicules sont soumis à des contrôles physiques et à de multiples inspections le long des corridors et aux postes frontaliers.

Afin de faciliter le commerce et le transit aux frontières, la Commission de la CEDEAO, avec l'appui des États membres et des partenaires, a construit et équipé les postes frontaliers juxtaposés (PFJ) de Sèmè-Krake (Nigéria/Bénin), de Noépé-Akanu (Togo/Ghana), ainsi que d'autres PFJ. Ces postes frontaliers sont destinés à faciliter la circulation légitime des personnes et des marchandises, tout en garantissant la sécurité aux frontières et le respect des exigences juridiques nationales des États membres, ainsi que des régimes juridiques internationaux.

La gestion de ces postes frontaliers repose sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les autorités et services des États membres opérant aux frontières, notamment les douanes, l'immigration, les services de santé, vétérinaires et phytosanitaires, ainsi que les services de sécurité. Il est attendu que les agences et les agents frontaliers facilitent la fluidité du passage des personnes et des marchandises, réduisent les délais en regroupant les activités des services frontaliers des deux pays en un même lieu, renforcent l'efficacité des contrôles grâce à un meilleur partage de l'information et à des opérations conjointes, et réduisent les coûts de transport liés au franchissement des frontières.

Étant donné que les postes frontaliers juxtaposés de Sèmè-Krake et de Noépé-Akanu sont opérationnels depuis plus de cinq ans, il est devenu nécessaire d'évaluer l'impact de ces infrastructures au regard des objectifs assignés au concept de postes frontaliers juxtaposés. C'est dans ce contexte que la Commission de la CEDEAO envisage de réaliser une évaluation d'impact à mi-parcours des PFJ de Sèmè-Krake et de Noépé-Akanu, afin d'identifier les domaines d'amélioration nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés.

2. Objectifs et résultats attendus de la mission

2.1 Objectif général

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact des postes frontaliers juxtaposés (PFJ) dans la région au regard d'indicateurs clés de performance, et d'élaborer un rapport permettant aux États membres bénéficiaires d'améliorer les processus opérationnels actuels, notamment les délais nécessaires à l'accomplissement des formalités pour les marchandises, les véhicules et les passagers en transit lors du franchissement des frontières.

En outre, l'étude fournira une base solide pour permettre à la CEDEAO de prendre des décisions éclairées concernant les futurs projets de postes frontaliers juxtaposés, notamment en matière de fourniture d'infrastructures, d'ingénierie des procédures, de dispositifs juridiques et institutionnels, ainsi que de tous les autres domaines connexes à prendre en considération

2.2 Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique de cette étude est d'évaluer la performance et le fonctionnement des postes frontaliers juxtaposés (PFJ) de **Sèmè-Krake** et de **Noépé-Akanu**. Sur la base du concept des PFJ, de leurs objectifs ainsi que des protocoles régionaux et internationaux qui les sous-tendent, le consultant devra réaliser une étude diagnostic de performance, formuler des recommandations assorties de justifications pour les mesures d'amélioration attendues, définir des indicateurs de performance efficaces et proposer un plan d'action de mise en œuvre réaliste.

Plus précisément, le cabinet de conseil est censé :

- i. **Examine l'ensemble des documents juridiques et opérationnels régionaux et bilatéraux existants** régissant la création et l'opérationnalisation des PFJ. Cette revue, complétée par l'analyse des meilleures pratiques, servira de base pour évaluer le niveau de réussite ou les insuffisances des PFJ.
- ii. **Réalise un diagnostic des opérations spécifiques des deux PFJ**, en documentant les processus actuels, les dispositifs institutionnels, les systèmes TIC et les procédures conjointes, les équipements, les zones fonctionnelles ainsi que les opérations générales. Le diagnostic comparera également les pratiques existantes aux procédures convenues dans les Manuels de procédures, les Accords bilatéraux et l'Acte additionnel de la CEDEAO relatif à la mise en œuvre des PFJ, adopté par les Chefs d'État en 2012. Cette analyse permettra d'identifier les écarts et les défis, et de proposer des solutions appropriées.
- iii. **En lien avec le rapport de référence de 2019** et d'autres cadres de mesure de performance fondés sur les meilleures pratiques, établisse une matrice régionale d'indicateurs permettant de mesurer l'amélioration ou la dégradation des performances opérationnelles des PFJ, notamment en termes de temps de franchissement des frontières, d'environnement opérationnel, de délais de traitement selon les types de trafic, de coordination entre les agences (au niveau national et transfrontalier), de paiements illégaux et de harcèlement, de santé et sécurité, de sûreté, de contrôles phytosanitaires, ainsi que de l'utilisation des mesures de facilitation des échanges, y compris la gestion intégrée des frontières, les régimes préférentiels pour les opérateurs, les paiements de stationnement, la documentation requise, etc.
- iv. **Évalue, sur la base de l'analyse des performances**, le succès ou l'échec du passage du système conventionnel à deux arrêts au concept de poste frontalier juxtaposé à arrêt unique (PFJ).
- v. **Élabore un cadre de suivi-évaluation** pour le suivi continu et le reporting des performances des PFJ dans la région de la CEDEAO, incluant les méthodes et la

fréquence de collecte des données, ainsi que les moyens de vérification (exigences de reporting).

- vi. **Réalise une enquête sur la disposition à payer**, afin d'éclairer la prise de décision en matière de viabilité financière et de gestion des postes frontaliers juxtaposés.
- vii. **Formule des recommandations visant à améliorer les opérations des PFJ**, accompagnées de plans d'action clairs et opérationnels.

2.3 Résultats attendus

L'étude devrait permettre d'atteindre les résultats suivants :

- i. Documentation complète de tous les cadres juridiques, opérationnels et institutionnels pertinents, constituant une base solide pour l'évaluation des performances des postes frontaliers juxtaposés (PFJ).
- ii. Rapport diagnostique exhaustif sur la mise en place et le fonctionnement global des PFJ.
- iii. Ensemble d'indicateurs établi pour l'évaluation empirique de tous les aspects de la performance des PFJ.
- iv. Cadre régional de suivi-évaluation (S&E) mis en place pour le suivi des performances des PFJ, incluant les méthodes et la fréquence de suivi.
- v. Modèle amélioré de gestion et de financement durables des opérations des PFJ, incluant notamment la maintenance des équipements, le financement des améliorations et autres besoins connexes.
- vi. Domaines d'amélioration et ajustements nécessaires identifiés

3. Description détaillée des services et des livrables

En ce qui concerne les tâches spécifiques, l'approche méthodologique à proposer dans le cadre de cette mission reposera sur une revue documentaire, la collecte de données auprès des autorités et des autres structures opérant aux frontières des quatre pays concernés, ainsi que sur une analyse approfondie des informations recueillies.

3.1: Tâche 1 : Collecte des données et revue des documents

3.1.1: Revue documentaire

Cette étape consiste en une analyse documentaire portant sur la définition, le concept, les différents modèles et les piliers sur lesquels reposent les postes frontaliers juxtaposés (PFJ) ainsi que leur fonctionnement. La revue documentaire constituera une activité transversale tout au long de la mission, et la liste des documents consultés sera annexée au rapport.

Les échanges avec les différentes agences et structures lors des missions de terrain, ainsi que l'exploitation de ces documents, permettront d'identifier les écarts et les défis existants, et de proposer des solutions visant à réduire les délais de franchissement des frontières.

3.1.2 Entretiens individuels avec les parties prenantes

Les données seront collectées auprès des administrations et des structures opérant aux quatre postes frontaliers concernés, à travers des visites de terrain visant à rencontrer et à échanger avec les différents acteurs impliqués et concernés par la mise en œuvre de cette étude. Des entretiens seront notamment menés avec les responsables des douanes, de la police, de l'immigration, des services de renseignement, de la santé, des services vétérinaires et phytosanitaires, du ministère du Commerce, des transitaires, etc.

Les séances de travail avec ces services permettront de recueillir des informations relatives à leurs jours et horaires d'ouverture, à leurs principes de fonctionnement, à leurs processus de travail, aux difficultés rencontrées ainsi qu'aux solutions qu'ils proposent.

3.1.3 Collecte des données

Le processus de collecte des données consistera essentiellement en la réalisation des tâches suivantes

i. Élaboration des outils de collecte des données

Les outils types suivants (en versions anglaise et française) seront élaborés et utilisés afin de répondre aux exigences de la mission :

Outils types relatifs au harcèlement

- a. Outil type pour les camions transportant des marchandises
- b. Outil type pour les bus et autres véhicules de transport de passagers
- c. Outil type pour les passagers et les piétons

Outils de comptage

- d. Outil type pour le comptage des véhicules transportant des marchandises
- e. Outil type pour le comptage des passagers et des véhicules de transport de passagers
- f. Outil type pour le comptage des piétons et des engins à deux ou trois roues

Outil type d'évaluation des postes frontaliers juxtaposés (PFJ) comprenant notamment les indicateurs suivants :

- Temps moyen de dédouanement des marchandises
- Temps moyen de traitement des personnes
- Temps moyen de traitement des véhicules
- Volume moyen de trafic
- Catégories de marchandises utilisant fréquemment le poste frontalier, analysées mois par mois
- Coût moyen de traitement des marchandises au sein de la zone de contrôle
- Disponibilité, accessibilité et adéquation des infrastructures physiques (hard infrastructure)

- Disponibilité, accessibilité et adéquation des infrastructures immatérielles / organisationnelles (soft infrastructure)
- Connectivité des systèmes TIC au niveau national et transfrontalier
- Maintenance (nettoyage, réparation et entretien, le cas échéant) des infrastructures physiques et immatérielles
- Satisfaction des usagers

Le consultant devra également élaborer tout autre outil de collecte de données jugé nécessaire, conformément aux besoins de la mission et aux instructions du Client.

ii. Recrutement et formation des collecteurs de données et des superviseurs

Le consultant recrutera et formera les agents frontaliers sur les modalités de collecte quotidienne des données, ainsi que sur les méthodes de stockage et de gestion des données, dans le cadre de cette mission et pour une utilisation future.

iii. Collecte des données

La phase de collecte reposera sur la sélection d'échantillons représentatifs. Les parties prenantes sélectionnées et validées devront permettre une meilleure couverture et l'obtention de résultats spécifiques représentatifs de l'ensemble de l'étude.

Les données collectées porteront sur :

Pour les camions transportant des marchandises:

- l'heure d'arrivée des camions au poste de franchissement frontalier ;
- le temps d'attente avant le début des formalités au poste frontalier ;
- l'heure de début des formalités auprès de chaque administration frontalière ;
- l'heure de fin des formalités auprès de chaque administration frontalière ;
- le temps d'attente après l'achèvement des formalités ;
- l'heure de départ des camions après l'accomplissement des formalités au poste frontalier.

Pour les véhicules de transport de passagers ::

- l'heure d'arrivée des véhicules au poste de franchissement frontalier ;
- le temps d'attente avant le début des formalités au poste frontalier ;
- l'heure de début des formalités auprès de chaque administration frontalière ;
- l'heure de fin des formalités auprès de chaque administration frontalière ;
- le temps d'attente après l'achèvement des formalités ;
- l'heure de départ des véhicules après les formalités au poste de franchissement frontalier.

Pour les passagers:

- l'heure d'arrivée des passagers au poste de franchissement frontalier ;
- le temps d'attente avant le début des formalités au poste frontalier ;
- l'heure de début des formalités auprès de chaque administration frontalière ;
- l'heure de fin des formalités auprès de chaque administration frontalière ;
- le temps d'attente après l'achèvement des formalités ;
- l'heure de départ des passagers après les formalités au poste frontalier..

À l'issue de la phase de collecte, les données seront enregistrées, traitées et analysées, puis utilisées pour produire des indicateurs et sous-indicateurs de temps de franchissement des frontières pour les différentes catégories d'utilisateurs identifiées. Des logiciels appropriés seront utilisés pour le traitement et l'analyse des données collectées ainsi que pour la production des différents indicateurs.

Ce traitement permettra de renseigner les valeurs des indicateurs utilisés dans le cadre de cette étude et de synthétiser les informations nécessaires afin de répondre de manière appropriée aux attentes du Client.

iv. Communication, diffusion et assurance qualité des données

La communication et la diffusion constituent une étape essentielle du fonctionnement du mécanisme de suivi-évaluation. En effet, le suivi des indicateurs de performance permettra d'éclairer la prise de décision tant au niveau technique que politique. Par ailleurs, les enseignements tirés du processus de gestion des postes frontaliers juxtaposés (PFJ) devront être partagés.

Le consultant devra examiner et actualiser les outils existants de communication et de diffusion afin de garantir que la CEDEAO et les Comités de gestion conjointe jouent un rôle clé dans la diffusion et l'utilisation de l'information aux niveaux national et régional.

Dans le but de renforcer la qualité des données, un manuel de remplissage des outils de collecte ainsi qu'un protocole simplifié de contrôle de la qualité des données devront être élaborés. Le guide de remplissage des données permettra aux agents chargés de la collecte ainsi qu'à leurs superviseurs de maîtriser et de se familiariser avec les outils, tandis que le protocole précisera les modalités de contrôle de la qualité des données.

Cela nécessite une appropriation adéquate du guide de remplissage des données et du protocole, ainsi que le développement d'outils simples et spécifiques à chaque indicateur

3.2 : Cadre analytique

La deuxième phase de la mission consiste à analyser les informations collectées comme suit :

i. Analyse documentaire

a) Documents requis par les différentes agences pour le dédouanement frontalier des divers types de marchandises utilisant le corridor :

1. Douanes
2. Immigration
3. Autres agences (PSP, faune sauvage, eau et pêches, santé publique, services vétérinaires, police, services de la circulation, agences de sécurité, poids et mesures, etc.)
4. Transporteurs et transitaires, y compris les agents de dédouanement

ii. Analyse des procédures, politiques et réglementations

1. Procédures existantes utilisées aux différents niveaux d'intervention
2. Réglementations transfrontalières dans chaque pays

3. Accords bilatéraux et multilatéraux affectant la liberté de circulation
4. Lois et réglementations du travail
5. Législations et plans spécifiques à chaque pays
- iii. Analyse des infrastructures physiques existantes dans tous les postes frontières à guichet unique (PFJ)
- iv. Analyse des systèmes existants (TIC) utilisés dans les PFJ et par les agences concernées, de leurs capacités et de leurs mécanismes de reporting
- v. Analyse des modalités d'archivage de l'information, des documents utilisés et du partage de l'information entre les bureaux opérationnels, leurs sièges (TIC), ainsi qu'aux niveaux national (par exemple le NSW) et régional (NSW régional)

3.3 : Tâche 3 : Identification des interventions

Après analyse des données collectées, le consultant chargé de l'étude d'évaluation identifiera les interventions requises au niveau de chaque poste frontière à guichet unique (PFJ) et élaborera un plan d'action pour remédier aux insuffisances relevées, sur la base des performances enregistrées du transport de fret, du temps passé, des coûts encourus et des prévisions de la demande.

Ces interventions devront être, de manière générale, spécifiques à chaque PFJ, tout en ayant le potentiel de stimuler l'émergence d'améliorations significatives conduisant à une performance efficiente de l'ensemble des agences et à une amélioration du transport transfrontalier. Le paquet de mesures devra être en mesure de soutenir les activités d'exportation et d'importation aux niveaux régional, continental et international.

Les interventions relatives au mode optimal de gestion durable et de financement des opérations des PFJ, à la maintenance des équipements ainsi qu'à la réhabilitation des infrastructures devront être clairement recommandées.

Pour chaque ensemble de mesures/interventions identifié afin d'atteindre les objectifs de la mission, le consultant présentera les informations suivantes :

- i. Description de l'intervention à chaque PFJ ;
- ii. Analyse de la situation (comparaisons régionales, continentales et mondiales) ;
- iii. Cadres réglementaires et juridiques nationaux jouant un rôle de catalyseur dans la promotion du transport transfrontalier ;
- iv. Promotion de la circulation efficace des personnes, des marchandises et des véhicules à travers les frontières ;
- v. Disponibilité des ressources humaines nécessaires, besoins en formation et mesures à prendre avant le démarrage des activités ;
- vi. Possibilités d'amélioration et de stimulation de la mise en place de liaisons transfrontalières ;
- vii. Création de liens en amont et en aval / intégration verticale ;
- viii. Identification des principaux défis et lacunes susceptibles d'avoir un impact sur les interventions.

3.3 Tâche 4 : Réalisation d'une enquête sur la disposition à payer

i. Revue préparatoire des documents

- a. Examiner les documents pertinents, y compris les manuels opérationnels des PFJ, les statistiques de trafic, les études de corridor, les cadres juridiques ainsi que les évaluations antérieures.
- b. Identifier les réglementations nationales et bilatérales applicables régissant les redevances aux frontières.
- c. Préparer un rapport détaillant la méthodologie, la stratégie d'échantillonnage, les outils d'enquête, le plan de travail et les mesures d'assurance qualité.

ii. Cartographie des parties prenantes et des usagers

- a. Identifier et catégoriser les usagers des PFJ, notamment les opérateurs de transport de fret, les transporteurs de passagers, les automobilistes privés, les commerçants, les agents de dédouanement et les entreprises de logistique.
- b. Cartographier les parties prenantes institutionnelles impliquées dans l'exploitation et le financement des PFJ.

iii. Conception des enquêtes et collecte des données

- a. Concevoir des instruments d'enquête sur la volonté de payer (EVP) statistiquement robustes (questionnaires et guides d'entretien).
- b. Appliquer des techniques appropriées de collecte d'informations sur la EVP (par exemple, l'évaluation contingente, les expériences de choix discrets ou les cartes de paiement).
- c. Mener des enquêtes de terrain au niveau des PFJ, comprenant des entretiens, des discussions de groupes de réflexion et des entretiens avec des informateurs clés..

iv. Analyse des données et évaluation financière

- a. Analyser les données d'enquête afin d'estimer la volonté de payer selon les différents segments d'usagers.
- b. Évaluer la sensibilité de la demande aux niveaux de tarification et aux améliorations de la qualité des services.
- c. Estimer les recettes potentielles selon différents scénarios de redevances.
- d. Comparer les recettes projetées avec les besoins estimés en coûts d'exploitation et de maintenance (O&M) des PFJ

v. Options de financement et recommandations

- a. Proposer des mécanismes de financement basés sur les usagers et des structures tarifaires réalisables.
- b. Évaluer les risques de mise en œuvre, les exigences en matière de contrôle et d'application, ainsi que les responsabilités institutionnelles.
- c. Recommander un modèle de financement optimal, conforme aux principes d'efficacité, d'équité et de durabilité.

3.4 Tâche 5 : Plan d'action

Le consultant devra préparer un budget global et un programme de mise en œuvre détaillant les interventions prioritaires, les étapes nécessaires pour leur réalisation ainsi que le budget requis pour l'exécution du programme.

Le consultant préparera également un Mémoire d'information sur les PFJ, couvrant l'ensemble des interventions et présentant, pour chacune d'elles : le contexte, les objectifs, les résultats et impacts attendus, le statut et le niveau de maturité/préparation, les prochaines étapes, les besoins de financement ainsi que l'approche de mobilisation des ressources

4. Durée de la mission

La durée prévue de ces services est de quatre (4) mois, y compris les périodes de revue des rapports. Le Consultant est tenu de travailler au sein d'équipes multidisciplinaires (conformément aux tâches définies dans le présent document) afin d'assurer une intégration adéquate, ainsi qu'une planification et un séquençement efficaces des livrables.

Les langues de travail sont l'anglais et le français, et le Consultant devra veiller à ce que certains membres de son équipe maîtrisent les deux langues.

Le Consultant devra également s'assurer que l'étude adopte une approche holistique, prenant en compte les dimensions physiques, techniques, politiques, juridiques, économiques et environnementales de la zone d'influence du projet, et analysant les interactions positives et négatives entre les ressources dans leurs usages actuels et futurs..

5. Livrables

- i. **Rapport de démarrage** accompagné d'un calendrier détaillé, à soumettre dans un délai de quatre semaines à compter du début du contrat, pour examen par la Commission de la CEDEAO ; les commentaires sur ce rapport seront transmis dans un délai d'une semaine après sa soumission.
- ii. **Rapport final provisoire**, couvrant l'ensemble des tâches définies aux sections 2.2 et 2.3.
- iii. **Rapport final**, correspondant au rapport provisoire révisé et amendé afin d'intégrer les commentaires des principales parties prenantes.

Tous les rapports devront être soumis en anglais et en français, sous format électronique (Word et PDF).

6. Calendrier de remise des rapports

La mission est prévue pour une durée de quatre (4) mois et sera soumise à l'organisation de deux ateliers : le premier atelier portera sur la validation des rapports finaux provisoires et des résultats, le second atelier sera consacré à la diffusion des rapports finaux.

Mois	Livrables
Mois : +0	Démarrage
Mois +1	Soumission du rapport de démarrage
Mois : +3	Soumission du rapport final provisoire
Mois : +4	Soumission du rapport final

7. Profil du Consultant et Experts Clés requis

La mission est ouverte aux cabinets de conseil qualifiés ou aux groupements disposant d'une expérience avérée dans l'évaluation des infrastructures régionales, la gestion transfrontalière et le conseil au secteur public. Le cabinet devra justifier d'une expertise approfondie en analyse des politiques publiques et en mobilisation des parties prenantes. Une expérience préalable dans l'évaluation des postes frontaliers juxtaposés (PFJ) et des mécanismes de gestion intégrée des frontières au niveau régional constitue un critère essentiel de qualification pour cette mission.

Le Consultant devra démontrer une expérience avérée dans les domaines suivants :

1. Évaluations des frontières régionales :

Évaluations des frontières régionales : Expérience démontrée dans au moins deux (2) missions achevées portant sur l'évaluation des postes frontaliers conjoints (PFC) ou d'autres installations transfrontalières en Afrique de l'Ouest, y compris l'évaluation d'au moins deux des aspects suivants : (i) efficacité opérationnelle, (ii) coordination institutionnelle ou administrative, (iii) cadre légal et réglementaire, et (iv) impacts socio-économiques.

2. Facilitation du commerce transfrontalier :

Facilitation du commerce transfrontalier : Avoir réalisé avec succès au moins deux (2) missions au cours des dix (10) dernières années impliquant la fourniture de services de conseil ou techniques pour simplifier les procédures douanières, d'immigration, de sécurité aux frontières ou autres procédures de facilitation du commerce transfrontalier entre pays voisins.

3. Engagement des parties prenantes et revue des politiques :

Engagement des parties prenantes & revue des politiques : Expérience démontrée dans au moins deux (2) missions achevées impliquant la facilitation de consultations avec les parties prenantes, y compris les ministères gouvernementaux, les autorités régionales, les communautés locales et les partenaires internationaux, en ligne avec les politiques de la CEDEAO.

4. Enquêtes techniques et coordination de la conception :

Expérience démontrée dans au moins deux (2) missions achevées impliquant la révision des infrastructures frontalières, des flux de trafic et des processus opérationnels, en coopération avec des équipes d'ingénierie et/ou d'architecture, afin d'optimiser le fonctionnement des postes frontaliers.

5. Suivi et évaluation :

Services de suivi et d'évaluation : Expérience démontrée dans au moins deux (2) missions achevées impliquant l'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation, y compris les indicateurs clés de performance (KPI), les tableaux de bord et les cadres de rapport pour l'évaluation à mi-parcours et en fin de projet des projets frontaliers et des initiatives d'intégration régionale.

Le personnel à mobiliser devra inclure (sans s'y limiter) les profils suivants :

K1 : Économiste des transports ou Ingénieur (Chef de mission)

- a. Être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de Master en logistique et transport, en économie, en commerce international, en droit commercial ou en administration des affaires.
- b. Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience en planification, de préférence dans le suivi des prestataires de services.
- c. Disposer d'une maîtrise des modèles économétriques, de l'interprétation des données, ainsi que de la capacité à réaliser des évaluations socioéconomiques et environnementales.
- d. Orientation politique et stratégique : expérience avérée dans la fourniture de conseils politiques et stratégiques tenant compte des implications macroéconomiques et microéconomiques des décisions d'investissement dans le transport.
- e. Recherche et modélisation : capacité à mener des travaux de recherche et de modélisation rigoureux sur les coûts totaux par groupes et dans le cadre de forums de haut niveau.
- f. Être couramment bilingue en anglais ou en français, avec une connaissance fonctionnelle de l'autre langue.

K2: Spécialiste en gestion des frontières (PFJ) et en douanes

- a. Être titulaire d'un Master en administration des affaires, sciences sociales, économie ou dans un domaine de formation similaire.
- b. Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle en opérations douanières et en gestion des frontières ;
- c. Disposer de connaissances avérées dans la mise en œuvre et la gestion des opérations de postes frontières conjoints et des systèmes de transit. La preuve de la participation à au moins deux (2) projets sera exigée ;
- d. Avoir des connaissances et une expérience confirmées dans le travail avec les programmes de Gestion coordonnée des frontières (GCF) et d'Opérateur économique agréé (OEA). La preuve de la participation à au moins un (1) projet sera requise ;
- e. Posséder une connaissance approfondie des systèmes de dédouanement des véhicules, des passagers et des marchandises applicables en Afrique subsaharienne ;
- f. Être couramment bilingue en anglais ou en français, avec une connaissance fonctionnelle de l'autre langue.

K3 : Spécialiste des technologies de l'information et de la communication (TIC)

- a. Être titulaire d'un Master en ingénierie des télécommunications, technologies de l'information, ingénierie informatique, informatique ou domaine équivalent ;
- b. Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle, de préférence dans un environnement lié au développement des infrastructures et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- c. Avoir une expérience avérée dans la réalisation d'études TIC liées aux systèmes d'administration douanière. La preuve de la participation à au moins deux (2) projets, dont un (1) projet multinational, est requise ;
- d. Disposer de connaissances des systèmes d'immigration. La preuve de la participation à au moins un (1) projet est exigée ;
- e. Une expérience de travail en Afrique subsaharienne constituera un atout (au moins un (1) projet) ;
- f. Avoir une excellente maîtrise de l'anglais ou du français, à l'oral comme à l'écrit ; une connaissance fonctionnelle de l'autre langue sera considérée comme un avantage.

K4 : Expert juridique

- a. Être titulaire d'un Master en relations internationales, commerce international, transport international, droit des affaires, droit de la gestion de projets ou dans un domaine équivalent ;
- b. Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des règles et réglementations nationales et internationales régissant le transport et le commerce, des accords internationaux, de l'élaboration de règles et procédures, ainsi que des concessions d'infrastructures ;
- c. Disposer d'une expérience professionnelle dans l'élaboration des règles et réglementations des corridors, le cadre juridique et la délégation de services publics, ainsi que de la capacité à rédiger des contrats et à assurer la gestion contractuelle et le règlement des différends. La participation à au moins un (1) projet sera exigée ;
- d. Avoir une connaissance du cadre juridique de la facilitation du commerce et du transport, y compris des barrières tarifaires et non tarifaires. La preuve de la participation à au moins un (1) projet est requise ;
- e. Une expérience de travail en Afrique subsaharienne constituera un atout (au moins un (1) projet) ;
- f. Avoir une excellente maîtrise de l'anglais ou du français, à l'oral comme à l'écrit ; une connaissance fonctionnelle de l'autre langue sera considérée comme un avantage.

8. Nombre estimatif d'homme-mois requis

Le tableau ci-après présente des estimations indicatives de la contribution des experts clés. Le consultant est libre de les ajuster afin de les adapter à sa méthodologie.

Description	Estimation en homme-mois
K1: Économiste des transports ou Ingénieur (Chef de mission)	3
K2: Spécialiste en gestion des frontières et en douanes	3
K3: Spécialiste des technologies de l'information et de la communication (TIC)	2
K4: Expert juridique	2
Total homme-mois	10